

Rentrée scolaire :

L'école cette année est organisée en 2 classes de niveaux CP/CE1 et CE1/CE2.

Pour la rentrée scolaire 2021 l'effectif est de 6 élèves en CP, 22 élèves en CE1 et de 20 élèves en CE2 soit un total de 48 élèves.

Horaires : Matin : 8H45 - 12h15

Après-midi : 13h45 - 16h15

L'accueil à l'école est assuré à partir de 8h35 le matin par le personnel de l'école, puis à 8h45 par les enseignants.

Traverse de Vadalle :

Les travaux d'effacement des réseaux vont débuter dans la deuxième quinzaine de septembre. Pour des raisons de sécurité le transit des véhicules par la RD 15 (rue de la République) sera interdit pendant la durée des travaux. Les accès pour les riverains ainsi qu'au multiple rural, à l'école et à la mairie seront maintenus. Les travaux à proximité de l'école seront réalisés pendant les vacances scolaires.

Suppression de la navette LR 23 :

La Région Nouvelle Aquitaine a lancé en 2020 plusieurs expérimentations concernant le transport des personnes dont la navette sur notre commune.

Le bilan réalisé au regard de la fréquentation et du sondage n'a pas permis de maintenir le service. En effet la moyenne de fréquentation était de 3 personnes, ce qui est insuffisant pour la Région.

Dans d'autres départements des expérimentations à la demande ont rencontré plus de succès et une réflexion de la commission transport de la Région NA devrait déboucher sur des offres de services spécifiques selon la typologie d'usagers, à priori en début 2022.

Bacs OM du cimetière

Comme nous l'avons annoncé précédemment il n'y a plus de bac OM au cimetière.

Deux bacs de tri ont été créés afin de permettre de récupérer d'un côté les déchets recyclables et de l'autre les végétaux.

Périodiquement les agents communaux nettoieront les bacs et déposeront les déchets à la déchetterie de Puyréaux. Pour votre information la commune doit payer CALITOM en fonction du volume de ses apports.

Je vous remercie de faire preuve de civisme en respectant le travail des agents.

Défibrillateurs

Les défibrillateurs de la Grange et d'Aussac sont en service. Celui de Ravaud est en attente de réalisation du support maçonné.

Une information générale sur l'emploi des défibrillateurs sera programmée prochainement.

Classe dehors : point sur les travaux : La clôture sera posée en fin de semaine et le portail fin octobre.

Plateforme de compostage : Présentation par Morgan Kerjean

L'agriculture locale emprunte une nouvelle voie, l'Agriculture de Conservation des Sols (ACS), entre agriculture conventionnelle et agriculture biologique, qui place le sol au cœur du système de production et s'appuie sur 3 piliers complémentaires : la couverture permanente du sol, les semis sans travail du sol et la diversité et la rotation des cultures.

L'A.C.S. implique le maintien des résidus de culture en surface et l'implantation de couverts végétaux durant l'interculture. Le couvert végétal exerce des fonctions multiples parmi lesquelles la structuration du sol grâce au réseau racinaire, le recyclage des éléments minéraux et le développement de la biodiversité aérienne et souterraine en fournissant le gîte et l'alimentation des espèces présentes.

Morgan Kerjean se lance dans l'A.C.S. et en relation avec la municipalité, a choisi de conventionner avec CALITOM, pour améliorer les sols des terres de son exploitation. Le compost végétal de la déchetterie sera stocké sur la plateforme située à proximité de la RD15 entre Aussac et Vadalle, puis il sera broyé avant de

participer à l'amélioration des terres agricoles concernées. Ces apports permettront dans un premier temps de faciliter le passage dans cette nouvelle voie agricole.

C'est une évolution majeure qui fait une large place à l'agriculture raisonnée et qui répond bien aux exigences des consommateurs. La municipalité encourage les agriculteurs qui souhaiteraient adopter ces nouvelles pratiques.

Aménagement RN 10 :

Réduction de la vitesse dans nos villages une opportunité pour Aussac mais quelles autres solutions ? Les Panneaux sont jugés inefficaces ! Une série de webinaires sur la sécurité, qui seront suivis par Christophe, pourront nous donner des pistes.



La mise en place temporaire d'un radar pédagogique (2 000€) sur les différentes voies concernées pourrait être une réponse !

La forme reste à confirmer.

Chacun conduira sa réflexion pour une prochaine séance.

Urbanisme OAP et Prescriptions graphiques

1. Lavoir de Ravaud
2. Celle Grandmontaine de Ravaud et maison du Prieur
3. Chalet de la Boixe
4. Chaume de Puymerle, Chênes, sa chapelle semi enterrée, ermitage cistercien et le préau
5. Arbre remarquable Érable de MONTPELLIER
6. PUIT de Roule Crotte
7. MOULIN de Ravaud
8. Stèle Avion US Channel Express Juin 1944
9. Les trois Puits communaux d'Aussac
10. Lavoir de Vadalle
11. Cheminement doux entre RD15 et Parc de loisirs de Vadalle (arrière sdf) sur parcelle E1024 superficie 2760m²
12. Identification et préservation du ruisseau qui court entre la Grange et le Lavoir de Vadalle.

Les chemins de randonnées classés. Ne pas oublier le Stand de TIR TS16 et la chaume de Puymerle dans les stécal

AUSSAC-VADALLE

Fraîche Bise



DAP CADRE DE TYPE C	Superficie du projet : 0,30 ha
	Surface consommée (AU) : 0,30 ha

Caractéristiques du secteur de projet

Le secteur de projet s'étend sur 3 000 m² et entend accueillir trois nouveaux logements via une voirie mutualisée menant à la rue de Fraîche Bise.

Ce terrain, en bordure d'urbanisation, est caractérisé par ses terres cultivées en avoine d'hiver, mais aussi par sa ligne à moyenne tension qui traverse le périmètre de projet depuis l'ouest vers l'est. Entièrement plat, le site est facilement aménageable.

Réseau eau potable ● Assainissement collectif ● Potentiel ANC ●



Orientation d'Aménagement et de Programmation



PROGRAMMATION

Opération d'ensemble Oui

Non

Logements attendus 3

Part de logement locatif social : 0%, soit 0 logement

Typologie bâtie attendue : Habitat individuel

Échéance : Court terme

Orientation d'Aménagement et de Programmation

PROGRAMMATION

Opération d'ensemble : Oui

Densité minimale demandée : 10 logements/ha

Logements attendus 12 + 4 logts Séniors en phase 1, puis 4 logts Séniors en phase 2

Part de logement locatif social : 0%, soit 0 logements

Typologie bâtie attendue : Habitat individuel et Habitat Sénior

Échéance : Court terme

Principes d'aménagement à portée réglementaire

L'aménagement de ce secteur est conditionné à la création de la voirie et pourra être phasé.
1/ L'accès aux constructions se fera par le biais d'une voirie interne créée depuis la rue de la République jusqu'à la rue de Fraîche Bise.

Les intersections avec les voies existantes devront traitées de manière sécuritaire.

2/ L'accès à la sénioralie pourra se faire directement depuis le parking à l'est de celle-ci.

Des liens piétons devront être maintenus entre le verger, la sénioralie et la voie créée.

3/ L'implantation du bâti devra s'adapter à l'environnement (gabarit des constructions, intégration), limiter les vis-à-vis et respecter le profil topographique du site.

Les constructions devront respecter une certaine cohérence dans l'implantation du bâti afin de proposer des frontages et un rythme de rue harmonieux.

Une distanciation devra être recherchée entre la ligne à moyenne tension ■ recourant la parcelle et toute nouvelle habitation. Des espaces verts seront privilégiés à sa perpendiculaire.

3/ L'aménagement devra intégrer la gestion des eaux pluviales et de ruissellement à l'échelle de la parcelle, que ce soit par des aménagements spécifiques ou des zones non imperméabilisées.

Les aménagements devront rechercher une intégration paysagère adéquate à ce secteur habité, notamment en garantissant une part arborée de la parcelle et en assurant une lisière végétalisée des unités foncière au contact de l'espace cultive à l'ouest.

La partie sud devra être maintenue en espace vert, dans le prolongement du verger communal.

4/ Les espaces de stationnement devront être gérés au sein même des parcelles.

Un espace de stationnement mutualisé pourra être envisagé.

Légende

Espace préférentiel pour implanter de l'habitat individuel

Espace dédié à l'accueil de logements à destination des personnes âgées

L'accès au site se fera par la création d'une voirie à double sens de circulation depuis la rue de la République jusqu'à la rue de Fraîche Bise.

Espaces plantés à prévoir au sud pour et possible en interne

Intersections à sécuriser

Transition verte à prévoir entre espace habité et cultive

Exemple d'aménagement (non réglementaire)



AUSSAC-VADALLE

La Plaine



Superficie du projet : 1,67 ha

Surface consommée (AU) : 1,67 ha



Caractéristiques du secteur de projet

Le secteur de projet s'étend sur près de deux hectares dont un peu plus de 1,6 hectares représente la zone à urbaniser. En entrée ouest de la commune de Aussac-Vadalle, le secteur de projet se trouve sur une parcelle cultivée, accolé à la salle des fêtes et son parking et dans le prolongement d'un verger communal **en cours de création**.

Le site de projet est à la fois accessible par la rue de la République au nord et par la dent creuse desservie par la rue de Fraîche Bise au sud.

La particularité de ce site facilement aménageable par sa planéité réside dans la traversée sud-est / nord-ouest d'une ligne à moyenne tension.

Les réseaux sont disponibles au droit de la parcelle au niveau de la rue de la République.

Légende

- Accès possibles au site de puis la rue de Fraîche Bise au sud et la rue de la République au nord

- Présence d'une ligne électrique à moyenne tension

- Angle de vue des photos

Caractéristiques techniques

- Réseau eau potable au droit de la parcelle
- Assainissement collectif
- Potentiel ANC

Enjeux

- » Permettre un projet de résidence senior sur la partie nord-est de l'aménagement ;
- » Cadrer un aménagement d'entrée de village en considérant la présence de la ligne à moyenne tension ;
- » Assurer un encadrement paysager fort à l'ouest de l'aménagement, projeté pour traiter la lisière entre espace habité et espace cultivé.

LOI EGALIM : la loi Agriculture et Alimentation

Cantines : les dates d'application

- 1^{er} janvier 2022 : 50 %, en valeur d'achat HT, de produits de qualité labellisés ou certifiés, dont 20 % de bio.
- 1^{er} janvier 2023 : généralisation de l'option végétarienne hebdomadaire (qui pourrait devenir quotidienne, si le projet de loi Climat est adopté en l'état).
- 1^{er} janvier 2025 (2028 pour les communes de moins de 2 000 habitants) : interdiction des contenants alimentaires en plastique.

1. Des repas sains et de qualité

La loi porte l'objectif général d'améliorer la qualité nutritionnelle des repas servis en accroissant la qualité des produits utilisés et en diversifiant les apports.

A. Produits durables et de qualité

Au plus tard le 1er janvier 2022, les menus proposés dans la restauration collective publique devront comporter au moins 50 % de produits issus de filières durables et de qualité.

B. Menu végétarien et protéines végétales

Au moins une fois par semaine, un menu végétarien.

2. La fin des contenants et ustensiles en plastique

Interdiction d'utiliser des bouteilles d'eau plate en plastique dans les services de restauration scolaire. Par exception, ces contenants resteront autorisés en cas d'absence de réseau d'eau potable ou de restriction de consommation décidée par le préfet.

Interdiction d'utiliser gobelets et assiettes, pailles, couverts, piques à steak, couvercles à verre jetables, plateaux-repas, pots à glace, saladiers, boîtes et touillettes pour boisson.

Enfin, au plus tard le 1er janvier 2028, pour les collectivités de moins de 2 000 habitants, les contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en plastique seront à leur tour bannis des cantines des établissements scolaires.

3. L'éducation et l'information des usagers

A. Des obligations de transparence

L'affichage de la composition des menus dans leurs services de restauration collective.

Informer et consulter régulièrement les usagers sur le respect de la qualité alimentaire et nutritionnelle des repas servis.

B. La lutte contre le gaspillage alimentaire

Tous les établissements scolaires devront désormais proposer une information et une éducation à la lutte contre le gaspillage. Le gestionnaire du service devra, pour sa part, réaliser un état des lieux du gaspillage et rendre public ses engagements en la matière.

Ces exigences en matière de gaspillage seront très probablement renforcées d'ici le 1er novembre 2021, pour étendre aux opérateurs de la restauration collective les obligations des enseignes de la grande distribution alimentaire : il leur est interdit de détruire les denrées encore consommables invendues qu'elles doivent donner à des associations caritatives

Restauration scolaire à Vadalle : Réorganisation des tâches du personnel, création d'un vestiaire et d'une salle de réunion dédiée à la partie administrative de la restauration, achat d'un four, d'une armoire à Froid positif HACCP, réalisation d'une alimentation électrique cuisine.

Concours photos : jusqu'au 30 septembre.... Guillaume va ouvrir pour la commune un compte INSTAGRAM, plus ciblé « jeunes »

COMPOSTEURS

CALITOM a livré 3 composteurs à l'école et aujourd'hui Sandra Coiffard est venue partager son expérience de leur utilisation.

Les 3 composteurs sont destinés à accueillir des matières fraîches pour l'un, des produits en maturation pour le second et enfin une réserve de broyage pour le dernier. Il ne reste plus qu'à l'équipe de faire passer le message aux enfants pour les aider à s'approprier ces pratiques vertueuses.

Octobre Rose

Une animation est organisée par Régine au niveau de la mairie pour sensibiliser les habitants au problème et une activité participative sera portée par une association de la commune.



Savoirs Faire du Cognac

Christophe fait part de son expérience en tant que représentant de la commune et propose de la partager via le site <https://lessavoirfaireducognac.com/>

Salon des Maires

Il se tient les 15 et 16 septembre. L'accès est gratuit et ouvert à tous les élus. Des plaquettes de présentation sont disponibles au secrétariat. <https://www.salon-achat-public.fr/>

CARRIÈRE DE CALCAIRE D'AUSSAC-VADALLE

JOURNÉE PORTES OUVERTES

VISITE DE CARRIÈRE, DÉMONSTRATION D'ENGIN, BIODIVERSITÉ



VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2021 | DE 14H À 18H30

CARRIÈRE COMR - LIEU-DIT LE MAL ENTREPRISE - 16560 AUSSAC-VADALLE

RENSEIGNEMENTS : 05.45.20.75.83 • juliette.chauvire@groupegarandeau.com

